

# COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU HAUT-BEARN

## REGISTRE DES DÉLIBÉRATION

### SÉANCE DU 16 DÉCEMBRE 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le seize décembre à dix-huit heures, le Conseil Communautaire régulièrement convoqué, s'est réuni au siège de la communauté de communes, 12 place de Jaca à Oloron Sainte-Marie (64400) sous la présidence de Bernard UTHURRY,

Date de convocation : vendredi 5 décembre 2025

Secrétaire de séance : Dany BARRAUD

Etaient présents 46 titulaires et 13 conseillers ayant donné pouvoir, le quorum étant ainsi atteint,

Présents : Dany BARRAUD, André BERNOS, Jean-François CASAUX, Gilbert HONDAREITE, Pierre CASABONNE, Bernard MORA, Jacques CAZOURANG, Henri BELLEGARDE, Françoise ASSAD, Philippe VIGNEAU, Sylvie BETAT, Maryse ARTIGAU, Suzanne SAGE, Philippe PECAUT, Claude LACOUR, Jean SARASOLA, Jean LABORDE, Lydie ALTHAPÉ, Claude BERNIARD, Michèle CAZADOUUMECQ, Laurent KELLER, Bernard AURISSET, Patrick DRILHOLE, Marthe CLOT, Jean-Luc ESTOURNÈS, Marc OXIBAR, Marie-Lyse BISTUÉ, Sami BOURI, Philippe GARROTÉ, André LABARTHE, Daniel LACRAMPE, Flora LAPERNE, Frédéric LOUSTAU, Jean-Paul PORTESSENY, Brigitte ROSSI, Anne SAOUTER, Bernard UTHURRY, Raymond VILLALBA, Muriel BIOT, Alain QUINTANA, Marie-Annie FOURNIER, Aurore GUEBARA, Louis BENOIT, Bruno JUNGALAS, Martine MIRANDE, Jacques MARQUÈZE,

Pouvoirs : Marie-Pierre CASTAINGS à Pierre CASABONNE, Jean-Jacques BORDENAVE à Françoise ASSAD, Jean-Michel IDOÏPE à Flora LAPERNE, Patrick MAUNAS à Louis BENOIT, Jean CONTOU-CARRERE à Philippe GARROTÉ, Emmanuelle GRACIA à Anne SAOUTER, Chantal LECOMTE à Raymond VILLALBA, Dominique QUEHEILLE à Marie-Lyse BISTUÉ, Christine CABON à Lydie ALTHAPÉ, Anne BARBET à Brigitte ROSSI, Sandrine HIRSCHINGER à Bernard AURISSET, Fabienne MÈNE-SAFFRANÉ à Marc OXIBAR, Stéphane LARTIGUE à Frédéric LOUSTAU

Absents : Jean-Claude COSTE, Fabienne TOUVARD, Ophélie ESCOT, Alain CAMSUSOU, Jean CASABONNE, Philippe SANSAMAT, Adrien LEHMANN, Michel CONTOU-CARRÈRE, Cédric PUCHEU, Gérard LEPRÊTRE, Laurence DUPRIEZ, Saïd SOUITA, Pierre BAHOUN, Elisabeth MIQUEU, Christophe GUERY

**RAPPORT N° 251216-17-ENV-**

**EVALUATION À MI-PARCOURS DU PLAN CLIMAT-AIR-ÉNERGIE TERRITORIAL (PCAET)**

## Contexte

Outil de planification stratégique pour la mise en œuvre de la transition écologique du territoire, le PCAET du Haut-Béarn adopté en avril 2022 s'articule autour de cinq ambitions :

- Miser sur une exemplarité des collectivités dans leurs patrimoines, leur fonctionnement, et l'exercice de leurs compétences ;
- S'engager pour un territoire plus sobre en agissant sur l'habitat l'aménagement et la mobilité ;
- Œuvrer pour une agriculture et une forêt qui s'adaptent aux nouveaux besoins locaux et la nouvelle donne climatique ;
- Faire de la transition écologique un atout pour un développement économique durable
- Faire évoluer ensemble nos comportements pour préserver notre cadre de vie.

Il inclut une feuille de route, organisée en 32 actions et fixe un ensemble d'objectifs voulus ambitieux mais avant tout réalistes. Parmi les objectifs principaux, on retrouve :

- Réduction de la consommation énergétique de 18% d'ici 2030 par rapport à l'année de référence 2015, conforme aux attentes réglementaires.
- Énergies renouvelables : couvrir 100% des consommations énergétiques d'ici 2030.
- Réduction des émissions de gaz à effet de serre : -15 % d'ici 2030 par rapport à 2015, tandis que l'objectif réglementaire est de -28 % par rapport à la même année de référence.

## Objectifs de l'évaluation à mi-parcours

L'évaluation, menée conformément à l'article R.229-51 du Code de l'Environnement, a pour finalités de :

- Vérifier l'atteinte des objectifs intermédiaires fixés par le plan ;
- Ajuster, si nécessaire, les priorités et les actions au regard des résultats observés et des défis rencontrés ;
- Renforcer la transparence et l'information auprès des acteurs locaux et des citoyens.

Pour mener à bien cette évaluation, la Communauté de Communes du Haut-Béarn a mandaté un bureau d'études chargé d'apporter un regard extérieur, notamment pour :

- valider la conformité réglementaire de la démarche,
- apprécier l'équilibre général de l'analyse,
- croiser ses conclusions avec celles des services de la CCHB.

## Information du public

Conformément à la réglementation, l'évaluation à mi-parcours sera mise à la disposition du public. Une fois le rapport approuvé, les documents suivants seront mis en ligne sur le site Internet de la CCHB :

- le rapport complet,
- un document de vulgarisation, validé par l'assemblée du Bureau le 06 novembre dernier et présenté lors du comité technique du 18 novembre 2025.

L'information concernant cette mise à disposition sera diffusée :

- via les réseaux sociaux de la CCHB,

- dans le prochain numéro du magazine communautaire, qui sera centré sur le PCAET et inclura un focus sur l'évaluation à mi-parcours, avec un lien vers le site Internet pour plus d'informations.

## **Points saillants de l'Evaluation à mi-parcours du Plan Climat**

En termes de tendances locales, les données de l'Agence Régional de l'Energie et du Climat mettent en évidence une baisse significative de la consommation d'énergie et des émissions de gaz à effet de serre, en phase avec la dynamique nationale, et dépassant même les objectifs intermédiaires du PCAET. Cependant, la progression des énergies renouvelables reste limitée, bien en deçà des objectifs intermédiaires du PCAET et des tendances nationales.

Concernant l'avancement du PCAET, le bilan à mi-parcours est globalement positif, avec un taux d'avancement de 41 %, un résultat jugé honorable pour un premier plan climat. 92 % des actions ont été lancées, et 45 % ont dépassé 50 % de réalisation. Ces résultats témoignent de la mobilisation des équipes et des partenaires, de la diversité des actions mises en place, et d'un suivi régulier, soulignant ainsi une dynamique forte et continue en faveur de la transition écologique du territoire.

Cependant, plusieurs axes d'amélioration doivent être pris en compte pour renforcer l'efficacité du plan dans la seconde moitié de sa mise en œuvre :

- *Consolider la gouvernance et la transversalité*

La réussite du PCAET repose avant tout sur sa transversalité. L'évaluation souligne la nécessité de renforcer l'intégration des enjeux énergie-climat dans le fonctionnement quotidien de la CCHB, grâce à la sensibilisation et l'acculturation des élus et des équipes, à un portage politique affirmé et à une organisation interne adaptée. Elle rappelle également que l'approche du prochain cycle municipal constitue un moment clé : la continuité des actions engagées et l'appropriation des enjeux par les futurs élus seront déterminantes pour renforcer la dynamique actuelle et assurer l'efficacité du PCAET dans la durée.

- *Accélérer la production d'énergies renouvelables*

Si la production d'énergies renouvelables progresse sur le territoire, la dynamique demeure fragile et nécessite un cadre plus structurant pour accompagner son développement. L'évaluation précise que les documents de planification existants (PCAET, SCOT, PLUi,) ont posé un premier socle. La vision politique doit désormais être consolidée, notamment au regard des nouvelles sollicitations telles que les nouvelles réflexions sur l'hydrogène, qui interrogent la mobilisation des ressources locales et les retombées attendues pour le territoire.

Dans cette perspective, l'évaluation préconise de poser un cadre de développement des ENR adapté aux spécificités du Haut-Béarn, permettant de clarifier les orientations, de sécuriser les choix et d'optimiser l'impact local des projets.

L'évaluation recommande ainsi d'accompagner la prochaine mandature dans la formalisation d'une vision politique cohérente et partagée, par exemple à travers l'élaboration d'un schéma directeur des énergies, qui guiderait le déploiement futur des projets et renforcerait la trajectoire vers les objectifs d'autonomie énergétique du territoire.

- *Adaptation au changement climatique*

L'intégration du territoire au programme LIFE PYRENEES4CLIMA porté par La Montagne Béarnaise pour l'élaboration d'une stratégie de résilience face aux risques naturels témoigne d'une volonté d'inscrire les enjeux climatiques dans une approche territoriale élargie. Cette opportunité, survenue après l'élaboration du PCAET, illustre un processus d'amélioration continue du plan.

Dans cette dynamique d'amélioration continue, le Plan Intercommunal de Sauvegarde (PICS) apparaît comme une opportunité majeure pour renforcer la résilience du territoire. Au-delà de son caractère obligatoire à l'horizon 2026, le PICS offre la possibilité de structurer de manière cohérente l'ensemble des actions de prévention et de gestion des risques. Ainsi, l'évaluation du PCAET souligne que le PICS doit être un outil fédérateur, capable de rassembler les acteurs autour d'une vision commune intégrant les enjeux climatiques, la GEMAPI et la santé. Élaboré au plus près des réalités locales, il permettra d'ancrer durablement une culture collective de protection, d'anticipation et d'adaptation face aux défis à venir.

- *Clarifier et renforcer le rôle de la CCHB dans l'accompagnement des filières agricoles et forestières*

Compte tenu de l'importance de ces filières dans le Haut-Béarn, l'évaluation recommande de clarifier et de renforcer le rôle de la CCHB dans l'accompagnement des acteurs compétents en matière agricole et forestière. Bien que de nombreuses initiatives existent déjà sur le territoire, l'accès à l'information n'a pas toujours été facilité au sein de la collectivité.

Le rôle de la CCHB consiste avant tout à relayer, faciliter et encourager ces initiatives, en améliorant l'accès à l'information et en soutenant la coordination entre les acteurs concernés. Bien que la collectivité n'ait pas de maîtrise directe sur ces secteurs, elle peut jouer un rôle d'interface et de catalyseur. Dans cette optique, la CCHB devra travailler étroitement avec les acteurs locaux pour clarifier son rôle, identifier des pistes concrètes et définir des actions d'accompagnement adaptées, contribuant ainsi à la transition écologique du territoire de manière cohérente et partagée.

Ouï cet exposé

Le Conseil Communautaire :

- **PREND ACTE** de l'évaluation à mi-parcours du PCAET, ci-annexée ;
- **APPROUVE** la mise à disposition de cette évaluation au public, conformément aux modalités précisées dans la présente délibération ;
- **ADOPTE** le présent rapport

Ainsi délibéré à OLORON STE MARIE, ledit jour 16 décembre 2025  
Pour extrait certifié conforme

Suivent les signatures

Le secrétaire de séance

Le Président

*Signé DB*

*Signé BU*

Dany BARRAUD

Bernard UTHURRY